

PLAN DE RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DES ÉCOLES
dans le cadre défini par la direction Académique des Services de l'Éducation Nationale de Côte-d'Or

DU 14 MAI AU 2 JUIN 2020 INCLUS

Groupes scolaires	Niveaux	Horaires	Restauration scolaire
Maternelle / Élémentaire			
BOURDENIÈRES*	Grande section - CP - CE1 - CM2	lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h40 à 11h50 / 13h40 à 16h50	Lundi, mardi, jeudi et vendredi, pendant la pause déjeuner, un repas froid sera servi en salle de classe sous la surveillance du personnel municipal. La réservation des repas est obligatoire sur l'Espace citoyens. Le tarif reste inchangé.
LES VIOLETTES*	Grande section - CP - CE1 - CM2		
EN SAINT-JACQUES*	Grande section - CP - CE1 - CM2		
GAMBETTA*	Grande section - CP - CE1 - CM2		
JULES FERRY	Grande section - CP - CM2		
LES GRANDS CRUS	Grande section - CP - CM2		

*Groupe scolaire classé en zone REP+ : réseau d'éducation prioritaire

Élèves prioritaires

Pour les niveaux non concernés par la reprise de l'école à partir du 14 mai, une prise en charge d'élèves prioritaires est prévue dans tous les groupes scolaires. Pour organiser la prise en charge, il convient aux parents de prendre contact avec l'école.

Élèves en situation de handicap, élèves décrocheurs ou en risque de décrochage, élèves du personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation. Si possible les élèves relevant d'une même fratrie dans le respect de l'effectif maximum par groupe (max. 10 pour la maternelle / max. 15 pour l'élémentaire).

Contactez l'école de votre enfant

BOURDENIÈRES		LES VIOLETTES		EN SAINT-JACQUES		GAMBETTA		JULES FERRY		LES GRANDS CRUS	
Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire
06 99 71 55 17	03 80 51 55 74	06 99 71 51 55	03 80 51 55 68	06 99 71 53 25	03 80 52 56 36	06 99 71 51 63	03 80 51 55 62	06 99 71 52 55	03 80 51 55 65	06 99 71 51 87	03 80 51 55 77

Périscolaire

L'ouverture des accueils du matin et du soir reste en attente de décision de la part des autorités.

Extrascolaire

L'ouverture des accueils de loisirs pour le mercredi reste en attente de décision de la part des autorités.

Modalités d'accueil des élèves du 14 mai jusqu'au 2 juin inclus

Des consignes sanitaires strictes et renforcées sont mises en place dans chaque école :

- Port de masque pour les enseignants et le personnel municipal
- Désinfection des locaux et du matériel avant le 14 mai puis plusieurs fois par jour dès la reprise
- Distributeur sans contact de gel hydro alcoolique et lavage de mains réguliers
- Respect des gestes barrières et distanciation physique
- Pour les élèves, le port du masque n'est pas obligatoire
- Des masques sont disponibles dans chaque école notamment dans le cas où un enfant présenterait des symptômes en cours de journée .